

Coût de l'accompagnement

Cette prestation est financée par la *Collectivité Européenne d'Alsace* et le *Fond Social Européen +*, dans le cadre du programme « *Emploi, Inclusion, Jeunesse, Compétences 2021-2027* ».

La contribution demandée aux bénéficiaires est de s'engager à se montrer actif dans leurs démarches et à venir régulièrement aux entretiens avec leur conseiller.



ensemble un autre présent

Centre Pédagogique pour Construire
une Vie Active – Pôle EST

Antenne Schiltigheim
2 rue des Tonneliers
67300 SCHILTIGHEIM

L'accompagnement professionnel de bénéficiaires du RSA

Des entretiens réguliers apportent des connaissances et des informations personnalisées pour pouvoir faire des démarches d'insertion professionnelle.

Ils permettent de réfléchir sur la manière de procéder pour parvenir à obtenir des rendez-vous de recrutement puis une embauche.

Des ateliers réunissant un petit nombre de personnes sont aussi proposés, qui portent sur différents aspects de la recherche d'emploi, la rédaction et le bon usage d'un CV, sur la manière de s'informer sur les emplois disponibles, ou la micro-entreprise, etc.

Des visites d'entreprise, et des rencontres avec des professionnels de divers métiers sont aussi proposées.

Un suivi des expériences d'emploi par le conseiller apporte un soutien à la prise de fonction.

Publics et conditions d'accès

Les personnes accompagnées doivent être bénéficiaires du RSA. Elles sont orientées vers le CPCV Est par le Service Insertion de la Ville de Strasbourg ou de la CEA, pour les résidents des communes au nord de l'Eurométropole.



ensemble un autre présent

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI POUR BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Organiser son temps et son action, les démarches à faire, en précisant ses objectifs d'emploi et/ou de formation.

Prendre de la distance pour comprendre les obstacles rencontrés et pour valoriser les expériences de réussite.

Développer des savoirs et techniques par la rencontre et l'échange au sein de groupe.

Expérimenter de nouvelles expériences d'immersion en entreprises, de formations.



Cofinancé par
l'Union Européenne



Contenu du parcours au CPCV Est

Dans le cadre de notre convention avec la Collectivité Européenne d'Alsace et le Fond Social Européen, les rencontres individuelles et collectives doivent permettre à chaque participant de :

- **Définir un plan d'action avec les tâches à effectuer dans un temps défini, celles qui sont directement nécessaires pour l'obtention d'un emploi, et celles qui doivent permettre de traiter des problèmes personnels ayant un impact sur la possibilité d'occuper un emploi.**
- **Être conseillé dans sa recherche de solutions d'emploi à court terme et dans la définition de perspectives à plus long terme, ainsi que dans la recherche de solutions aux problèmes qui peuvent faire obstacle à sa recherche d'emploi**
- **Apprendre à produire des documents nécessaires dans ses démarches :** établissement de son CV, accès et utilisation de la plateforme Job Connexion, rédaction de courriers ou mails pour présenter sa candidature, demander un rendez-vous...
- **« ouvrir ses possibles » : oser saisir les opportunités et sortir des représentations négatives qui peuvent paralyser l'action.**
- **Valoriser ce parcours d'accompagnement à travers l'évaluation de ses acquis et le bilan de ses démarches**

Moyens mis en œuvre

Lieu : 2 rue des Tonneliers, 67300 SCHILTIGHEIM

Conseillers référents professionnels :

Djelloul Boumedine, d.boumedine@cpcvest.fr /
06 95 05 38 12

Rosita Martin, r.martin@cpcvest.fr /
06 95 51 16 64

Anne Brucker, a.brucker@cpcvest.fr /
07 48 12 74 34

Salle de réunion et bureaux accessibles en transport en commun, un bureau réservé à l'accueil de personnes à mobilité réduite.

Un accompagnement renforcé peut être proposé aux participants qui disposent d'un smartphone, ainsi que d'une connexion internet.

Du matériel informatique peut être mis à disposition des participants dans les locaux du CPCV si des démarches le nécessitent.

Organisation de l'accompagnement

Le parcours varie de 6 mois à un an, il est soumis à la signature d'un Contrat d'Engagement Réciproque RSA. Le premier accueil précise le cadre, les modalités et le contenu de ce dispositif.

Des rendez-vous tous les quinze jours fixés par le conseiller et/ou à la demande du participant. Temporairement, plus fréquents ou limités à un rythme mensuel dans certains cas.

- En face à face, pour une durée moyenne de 40 minutes,
- En visioconférence (par jitsi meet), voire par téléphone,
- En atelier collectif, de 2 à 3h, mensuellement ou plus ponctuellement.

Démarche pédagogique

La méthode pédagogique repose sur la valorisation des expériences et des démarches réalisées. Une part libre d'expression des capacités et des difficultés est donnée aux personnes, l'objectif de cette démarche vise à ne pas se substituer à la personne et a pour objectif de parvenir à son autonomisation aussi dans ce domaine.

Des temps collectifs ou des périodes d'emploi/de formation permettent la prise de recul nécessaire et ouvrent les perspectives d'amélioration des participants. Une large part à la communication réciproque entre les participants est donnée, notamment lors d'ateliers collectifs.

Mesure de résultats

Questionnaire de satisfaction

Une fiche de bilan évaluation des acquis de la période d'accompagnement est établie dès que la sortie a lieu de façon concertée.

